

L'enseignant

de l'ARDECHE



N° 88 Février 2009

SOMMAIRE

-  **2** Absentéisme scolaire
-  **3** Accompagnement éducatif
-  **4** Formation des enseignants
-  **5** Vous avez dit "Surnuméraires" !
-  **6** Carte scolaire
-  **7** Carte scolaire (suite)
-  **8** La page UNSA

Dispensé de timbrage

Déposé à Aubenas
Le 27 février 2009

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Depuis plusieurs mois, le SE-UNSA, en Ardèche comme nationalement, est fortement engagé dans le combat pour la défense et l'amélioration du Service Public d'Education et la défense des salariés en général.

Manif en octobre à Paris, grève dans l'éducation le 20 novembre, journée d'action interpro le 29 janvier...

Le gouvernement a déjà reculé sur certains points...

Le ton a changé... Un peu moins de certitudes, un peu moins d'arrogance...

Notre défi pour le 19 mars : faire mieux que le 29 janvier!

MANIFESTONS NOMBREUX EN ARDECHE A :

- Privas 10 h00
- Annonay
- Aubenas





Le ministre de l'Education nationale, Xavier Darcos a annoncé le recrutement de 5000 " médiateurs" pour intervenir auprès des familles sur l'absentéisme.

L'UNSA Education dénonce la méthode qui a consisté à faire cette annonce sans qu'aucune concertation préalable ne se soit tenue.

La lutte contre l'absentéisme scolaire est un souci légitime mais tout milite pour une prise en charge par de vrais professionnels de l'éducation comme les conseillers principaux d'éducation, les COP, les assistants sociaux et les personnels de santé qui jouent déjà un rôle essentiel auprès des familles, via un travail d'équipe avec les chefs d'établissement et plus largement l'ensemble des équipes éducatives

Leur renforcement aurait été une réponse plus appropriée mais, pour cela, il aurait fallu que le ministre renonce au dogme des suppressions d'emplois statutaires qu'il impose massivement au système éducatif. Pour l'UNSA Education, ces personnels ne sauraient en aucun cas se substituer aux professionnels qualifiés de l'Education nationale qui doivent garder la maîtrise des actions menées en matière de lutte contre l'absentéisme.

Si les personnes qui trouveront, via ce dispositif, un accès à l'emploi ne sont pas en cause, créer 5000 médiateurs, emplois à statut précaire et sans qualification ni formation, n'est pas pour l'UNSA Education une réponse adaptée à la lutte contre l'absentéisme.

L'UNSA Education exige que le ministre de l'Education nationale ouvre une concertation sur le lourd dossier de l'absentéisme et du décrochage scolaire.

Pour toutes ces raisons, refusant, et de cautionner une politique éducative à courte vue, et d'empêcher un accès à l'emploi pour des personnes en grande difficulté sociale dans le contexte de crise économique profonde, l'UNSA Education appelle ses élus au conseil d'administration des EPLE concernés, à refuser de participer au vote concernant le recrutement de ces médiateurs.

S'agissant de l'ensemble des contrats aidés, l'UNSA Education renouvelle ses revendications, afin que ce dispositif ne soit pas seulement un traitement social ponctuel du chômage, mais débouche réellement sur l'accès à des emplois durables notamment par :

- une formation d'adaptation à l'emploi
- un réel accompagnement pour le projet d'insertion professionnelle.
- la reconnaissance de leur expérience professionnelle dans l'éducation nationale

De plus, les EPLE et les personnels, doivent bénéficier de moyens adaptés à la charge de travail supplémentaire, et le dispositif de gestion financière des emplois aidés doit être sécurisé.

Pour l'UNSA Education, le ministre ne peut continuer à multiplier le recours à des précaires pour des missions permanentes. C'est pourquoi, l'UNSA Education exige l'ouverture rapide d'une concertation sur l'exercice de ces missions, leur pérennisation et plus globalement, la politique de contrats aidés dans l'Education nationale.



à nouveau monde, nouveau syndicalisme!

libres ensemble
www.unsa.org



De qui se moque-t-on ?

Depuis la rentrée 2008, l'accompagnement éducatif est étendu à tous les collèges ainsi qu'à toutes les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire, en particulier celles des réseaux "ambition réussite".

Premier bilan : c'est loin de susciter l'engouement et on comprend pourquoi. Les remontées de terrain sont concordantes : peu de pilotage départemental, accompagnement institutionnel réduit à portion congrue, visibilité inexistante sur les crédits affectés, ordres et contre-ordres de la hiérarchie sur la nature des projets ...

Comment, dans ce cadre, attendre un miracle pour 2009 alors que la totalité des écoles devrait être concernée ? De nombreux directeurs d'école témoignent de la surcharge de travail que ce dispositif leur a demandé en préparation, en démarchage auprès des intervenants, en négociations avec la mairie, en organisation spatiale et temporelle des locaux (chevauchement avec l'aide personnalisée ...) : quelle indemnisation en contrepartie ? Quelle décharge supplémentaire accordée ? Rien de tout cela ! Pourtant plusieurs collègues affirment qu'ils y ont vu une opportunité de monter des projets en partenariat, d'ouvrir l'école sur l'extérieur, d'offrir à leurs élèves (et parmi eux les moins favorisés) une offre éducative inédite. S'ils se sont jetés dans cette aventure motivés et enthousiastes, le couperet d'octobre-novembre a vite calmé les ardeurs. Ainsi dans l'Aveyron, pour un projet qui nécessitait le financement de 16h par semaine, un directeur en RAR s'est vu royalement offrir un financement de 16h ... pour le trimestre entier ! De qui se moque-t-on ?

Le SE-UNSA interpelle l'administration

Le SE-UNSA agit et vous invite à témoigner de la mise en œuvre de l'accompagnement éducatif dans vos écoles via l'enquête nationale « Accompagnement éducatif » (voir site). Elle permettra de pointer, concrètement, les difficultés et lister les demandes des collègues pour améliorer ce dispositif.

Ces remontées nous serviront de support dans les instances départementales, auprès de l'IA pour exiger de nouvelles dispositions et obtenir des clarifications, notamment sur les financements prévus pour la rentrée prochaine.

Il est inacceptable que des équipes s'engagent sans avoir la moindre visibilité sur ce qui sera réellement possible à mettre en place.

Le Ministère a imposé ce dispositif : il doit en assurer le suivi et proposer des améliorations le cas échéant : il en va de la crédibilité de l'institution.



Des pressions inacceptables

Des collègues nous informent de pressions d'IEN ardéchois sur les directeurs, à propos des remontées d'évaluations CM2.

Le SE-UNSA maintient ses consignes et exige l'arrêt de toute pression à l'encontre des collègues qui appliquent les consignes intersyndicales (SE-UNSA, SGEN, SNUIPP), soit :

Pour les directeurs :

- ne pas faire remonter la synthèse des résultats de l'école au moyen de l'application WEB téléchargeable sur le site de l'administration mais communiquer à l'IEN un récapitulatif des résultats anonymés.

Merci aux collègues de nous faire remonter les infos sur les difficultés rencontrées.

Le SE-UNSA 07 adresse un courrier à l'Inspectrice d'Académie pour lui demander que cessent de telles pratiques.



Pour une négociation réelle

L'UNSA Éducation :

- **rappelle sa condamnation de la réforme de la formation des personnels enseignants et d'éducation qui :**
 - ◆ conduit à réduire considérablement le niveau de compétences professionnelles acquises par les futurs enseignants avant leur prise de fonction ;
 - ◆ pose désormais de façon cruciale la question de la mixité sociale des futurs enseignants, dans la mesure où la durée totale des études va être entièrement à la charge des étudiants ;
 - ◆ assèche les viviers de recrutement avec des conséquences sociales et culturelles graves concernant en particulier les DOM ;
 - ◆ remet en cause, au profit d'un modèle reposant sur la concurrence entre universités, toute l'expérience acquise par les IUFM en matière de formation des enseignants au moment même où ils intégraient institutionnellement les universités et où s'amorçait un travail cohérent de reconnaissance de la formation au niveau master ;
 - ◆ remet en cause l'existence de la grande majorité de sites départementaux des IUFM et par voie de conséquence une formation initiale de proximité ainsi que la formation continue, notamment dans le premier degré ;
 - ◆ menace l'existence même d'un cadre de formateurs de terrains au profit d'un « compagnonnage » qui ne garantit aucunement les compétences requises en termes d'ingénierie de formation ;
- vise essentiellement à récupérer les emplois des stagiaires, mais fait peser une lourde menace sur les personnels de formation, y compris les personnels Biatos des actuels IUFM dont l'apport est indispensable à l'organisation et au fonctionnement d'une formation de qualité.
- **rappelle également son opposition à une mastérisation précipitée, sans cadrage national suffisant, sans prise en compte de l'ensemble des conséquences qu'elle entraîne ;**
- **exige dans l'immédiat :**
 - ◆ un cadrage précis, reposant notamment sur une convention-cadre nationale entre les

ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'une part, de l'Éducation nationale d'autre part.

Ce conventionnement doit permettre de régler l'ensemble des aspects concernant les étudiants (situation juridique, rémunération, frais, obligations...);

- ◆ **un conventionnement académique sur ces bases** entre les recteurs, chanceliers des universités, représentants des ministres dans les académies, et les universités (ou le représentant qu'elles auraient mandaté à cet effet et qui pourrait être l'IUFM). Ces conventions doivent permettre d'assurer la cohérence et la continuité de formation entre la partie proprement universitaire et les stages sur le terrain. Elles doivent en outre, comme ce doit être le cas au niveau national, faire référence au cahier des charges des IUFM ;
- ◆ **une clarification de la situation des étudiants en stage**, qu'il s'agisse de pratique accompagnée ou de responsabilité, sur la base notamment de conventions entre les universités et les rectorats ou inspections académiques (avec une déclinaison au niveau des circonscriptions d'IEN dans le premier degré), mais également entre les universités et les EPLE dans le second degré. Ces dispositifs doivent être conformes aux conventions cadres arrêtées aux niveaux ministériel et académique) ;
- ◆ **la mise en place d'un dispositif de suivi** associant les représentants de personnels, au plan national comme au plan académique et/ou départemental ;
- **demande en conséquence que les deux ministères concernés (Enseignement supérieur et Recherche ; Éducation nationale) engagent ensemble une véritable négociation, globale et approfondie, avec l'ensemble des acteurs concernés par la formation des enseignants. Cette négociation doit viser à construire des parcours de formation cohérents** garantissant la maîtrise nécessaire des contenus académiques comme de l'ensemble des compétences professionnelles que le système éducatif est en droit d'attendre des futurs enseignants, conformément au cahier des charges des IUFM et au référentiel de compétences du métier d'enseignant.



Le SE-UNSA 07 soutient l'action des collectifs des IUFM de l'Académie de Grenoble.



Le SE-UNSA demande :

- que ces enseignants spécialisés « sédentarisés » soient identifiés comme membres de RASED.
- que ces enseignants spécialisés en surnuméraire soient affectés administrativement sur une école, mais qu'ils puissent intervenir sur plusieurs, de façon à ce que leurs missions puissent répondre aux besoins des élèves en difficulté.
- qu'étant membres des Rased, le pilotage de leurs missions soit effectué par les IEN
- que ces enseignants surnuméraires soient le lien privilégié avec les autres enseignants et psychologues du Rased, les partenaires extérieurs (CMPP ...) et l'école.
- qu'aides spécialisées et aide personnalisée soient bien mentionnées comme complémentaires, ne se substituant pas l'une à l'autre, mais pouvant s'articuler selon les besoins des élèves en grande difficulté.
- que ces enseignants n'interviennent pas sur la classe entière pour éviter toute dérive et qu'ils puissent agir dans et hors la classe selon les besoins.
- rattachés au Rased et travaillant en lien avec les professionnels extérieurs, le SE-UNSA a demandé aussi que ces maîtres spécialisés puissent bénéficier de temps de coordination et synthèse.

Le SE-UNSA a été reçu au ministère dans le cadre de la deuxième réunion du « groupe de travail » consacré au traitement de la difficulté scolaire.

Un texte de cadrage national précise les missions des enseignants spécialisés affectés en surnombre sur une école dans le cadre du RASED.

Le SE-UNSA demande que la note de service contienne les précisions suivantes :

- les enseignants spécialisés affectés en surnombre sont toujours considérés comme membres du RASED : ils doivent pouvoir articuler leur travail avec le dispositif Rased et les partenaires extérieurs. Ils bénéficient de temps de coordination et synthèse.
- ces enseignants peuvent intervenir sur plusieurs écoles pour que leurs missions puissent répondre sagement aux besoins.
- ces enseignants n'interviennent pas sur la classe entière, ils peuvent agir dans et hors la classe selon les besoins des élèves en difficulté.

Dans le cadre des réunions à venir, le SE-UNSA continuera à défendre la professionnalité des enseignants spécialisés et la légitimité du dispositif RASED. Le SE-UNSA a demandé à nouveau que les associations de professionnels soient associées à la réflexion du ministère.

Les raisons de la colère des enseignants sont nombreuses !

Suppressions de postes, formation des enseignants bouleversée, voie professionnelle dénaturée et désorganisée, organisation de la semaine et programmes de l'école primaire inadaptés!

Dans les écoles, des enseignants ont décidé d'adopter une nouvelle stratégie : la désobéissance : non application des programmes, pas d'aide personnalisée, boycott des évaluations CM2. Les revendications sont diverses, les modes d'actions aussi. Si le SE-UNSA partage bon nombre des revendications, le SE-UNSA, (*ni aucun syndicat national*) n'appelle pas à cette forme d'action.

Désobéir est courageux, mais cela expose individuellement le collègue, à l'inverse de l'action collective dans un cadre syndical. Désobéir est un engagement très lourd de sens pour un fonctionnaire, une forme d'action presque ultime. Difficile pour des syndicats qui défendent sans cesse le statut et les droits des fonctionnaires d'appeler à ne pas faire valoir le droit. Ces appels sont souvent lancés par des collectifs, appellation vague pour des « organisations » qui n'en sont pas et qui ne portent aucune responsabilité.

A l'inverse, le SE-UNSA, comme d'autres organisations syndicales, est inscrit dans la durée, porteur d'un réel projet et responsable devant ses adhérents, ses électeurs et devant la loi.

Alors, plus que jamais, c'est dans l'action syndicale qu'il faut s'inscrire, massivement.

Nous avons des droits (grève, opinion, expression) il faut s'en servir, massivement. Le SE-UNSA proposera comme par le passé, des formes d'action adoptables par le plus grand nombre. Il est plus que jamais nécessaire de respecter les choix de chacun, ne pas se monter les uns contre les autres et agir collectivement, massivement!

Après la journée du 29 janvier qui a marqué un tournant, rendez-vous le 19 mars pour une mobilisation encore plus forte !



Déclaration au CDEN du 3 février 2009

Avant d'aborder les questions de carte scolaire des écoles et collèges ardéchois, nous voudrions dire un mot du cadre général dans lequel ces opérations de carte se déroulent.

Un projet de loi relatif à la modernisation des collectivités locales est en préparation et devrait être présenté à l'automne 2009.

Ce qui est en jeu, c'est principalement le nombre et la taille des collectivités et particulièrement la place du département entre des intercommunalités qui se développent et des régions qui s'affirment de plus en plus. S'il n'est pas envisagé de nouvelle grande étape de décentralisation les clarifications de compétences pourraient conduire à des évolutions dans le domaine de l'éducation. Ont notamment été évoqués : la constitution d'un bloc de compétence « enseignement scolaire » regroupant collèges et lycées et qui pourrait être confié aux départements ou aux régions, la création d'un service public régional de l'orientation, de la formation et des métiers, le « transfert des personnels de gestion matérielle, financière et de maintenance informatique », le rattachement de la médecine scolaire et du service social au département. La réforme annoncée – qui suscite déjà beaucoup de controverses parmi les responsables de collectivités – est à replacer dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) actuellement engagée et donc de la réduction des dépenses publiques. Le risque est qu'elle conduise à abandonner, réorienter ou réduire certaines missions. La RGPP est une méthode. En soi, elle peut permettre d'établir des diagnostics, d'apporter des réponses mais cela supposerait des négociations, la recherche d'accords et surtout la définition de priorités et d'une procédure d'évaluation.

La méthode retenue par le gouvernement va à l'encontre de cela. Il agit sans discussion, il tranche brutalement, aucune évaluation n'est prévue, seule compte l'économie réalisée. Depuis un an, le rythme des réformes éducatives s'est accéléré, surtout dans le premier degré.

La maternelle que le monde entier nous enviait jusque là, est montrée du doigt. Le ministre méconnaît gravement la maternelle et aimerait bien reporter sur les collectivités territoriales et les familles, le coût de l'accueil des 2/3 ans. Les chiffres sont éloquentes. 1453 enfants de 2 ans accueillis en 2004, 794 en 2008 alors que tous les curseurs démographiques de notre département sont à la hausse.

Pour le ministre, l'école commence à 3 ans, il le répète à longueur de temps. Avant, on change des couches !

Une des dernières réformes en date est l'évaluation CM2. Quand on sait que certaines connaissances ne sont pas exigibles à la fin de la classe de 6^{ème} et qu'elles sont pourtant exigées en janvier en CM2, on comprend l'émoi des enseignants. Défaut de conception de l'évaluation ?



Volonté d'humilier l'école primaire, de montrer à l'opinion publique qu'une reprise en main était indispensable ? Difficile à dire, mais ce dont nous sommes certains, c'est qu'on assiste à une tentative de mise au pas, une volonté de contrôler, de caporaliser, en niant la professionnalité des enseignants du 1^{er} degré...

Il faut ajouter à cela la suppression de 3000 postes Rased qui, malgré ce que l'on essaye de nous faire croire, est loin d'être enterrée car le nombre de postes à rendre par académie n'est pas modifié.

Il faut ajouter à cela la suppression des IUFM qui fait courir de gros risques à la formation continue des enseignants.

Il faut ajouter à cela la loi sur le service minimum contre laquelle nous avons déposé un recours en conseil d'état.

Il faut ajouter à cela la remise en cause des délégués des personnels dans les opérations de mutations.

Il faut ajouter à cela des opérations de carte scolaire premier et second degrés catastrophe, menées à la hâte et devant lesquelles on nous dresse un épais rideau de fumée.

On le voit bien, les raisons de la colère sont grandes. C'est ce que nous avons dit dans la rue jeudi dernier, avec tous les salariés du public et du privé. C'est ce que nous redirons le 19 mars dans la rue puisque nous n'avons pas été entendus.

Les décisions de l'Inspectrice d'académie, même si le fait que, par le combat intersyndical du Snuipp et du Se-UNSA 07, nous avons obtenu une prolongation de la durée des opérations qui s'est traduite par une diminution sensible du nombre de fermetures, restent pour nous injustifiées, particulièrement en ce qui concerne les RASED. Ce sont les enfants qui devraient recevoir le plus qui seront pénalisés.

A propos des fusions projetées, elles se traduiront inéluctablement lors des prochaines rentrées par une diminution de l'accueil du nombre d'enfants de moins de trois ans.



A l'issue du CDEN et du groupe de travail du 23 février, l'inspectrice d'Académie a pris les décisions suivantes :

Ouvertures maternelles :

Tournon J. Moulin

Ouvertures élémentaire :

Annonay Cordeliers
Annonay Ft Chevalier
Guilherand-G Savine
Le Teil Frayol
Labégude
Sarras
Tournon Luettes
Viviers Roubine

Ouvertures Primaire :

Ardoix
Bogy
Coux
Lagorce
Nozières
St Désirat
St Jean le Centenier
St Julien du Serre
Vernosc
Vesseaux
Vogüe

Blocages Primaire :

Joyeuse
St Pierreville 1 ou ½

Ouvertures ASH :

CLIS de Lamastre
½ poste liaison CM2-6ème Le Cheylard

Fermetures postes particuliers :

Conseiller Péd EPS
EMALA
Rééducateur CMPP

RASED

10 postes G vacants sont rendus :

Annonay (2)
Aubenas 1 (1) Aubenas 2 (2)
Guilherand (3)
Le Pouzin (1)
Privas ASH (1)

5 postes maîtres E sont sédentarisés : Annonay Jean Moulin. Aubenas Oliviers. Bourg St Andéol Nord. Le Teil Frayol. Privas Lancelot.

Fermetures maternelles :

Le Pouzin

Fermetures élémentaire :

Desaignes Le Fraysse (école)
Guilherand-G Provence
Le Cheylard

Fermetures Primaire :

Chirols (école)
Gravières
St Andéol de Vals
St Martin d' Ardèche
St Clair
Lussas
St Laurent du Pape
Privas Bésignoles

Blocages Maternelles :

Annonay Champ de Mars
St Sauveur de Montagut
Le Teil Violette
La Voulte centre
La Voulte Cités

Fusions :

Annonay Perrières (Mat) et Ripaille (Mat)
Annonay Cance (Mat) et Malleval (Elém)
Lyas (Mat et Elém) Mariac (Mat et Elém)
Privas Paste (Mat et Elém)
Ruoms (Mat et Elém)
St Etienne de Fontbellon (Mat et Elém)
Le Teil Teillaret (Mat et Elém)





REVENUS ET PRESTATIONS

SMIC

Le SMIC horaire brut s'élève à 8,71 €, soit 1 321, 02 € bruts mensuels sur la base de la durée légale de 35 heures hebdomadaires.

Fonction publique

Le traitement brut minimum de la fonction publique est porté à l'indice majoré 290, soit 1321,51 € mensuels.

RMI

Depuis le 1^{er} janvier 2009

Montant mensuel :

- 454,63 € pour une personne seule sans enfant
- 681,95 € pour une personne seule avec un enfant ou un couple sans enfant
- 818,34 € pour une personne seule avec deux enfants ou un couple avec un enfant

Allocations familiales

- 123,92 € pour 2 enfants
- 282,70 € pour 3 enfants
- 441,48 € pour 4 enfants + 158,78 € par enfant supplémentaire

Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (enfant de 3 à 6 ans) : 74,51 € (montant minimum), 89,92 € (montant médian) et 113, 74 € (montant maximum).



INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION

L'indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages diminue de 0,2% en décembre mais sur un an, il s'accroît de 1%. L'indicateur d'inflation sous-jacente augmente de 1,8% sur la même période.

La nouvelle baisse de l'indice des prix à la consommation est surtout due à celle des prix de l'énergie. Les prix des produits frais diminuent également. Les prix des services sont en hausse en raison de facteurs saisonniers.

INDEMNITES

| | |
|--|--|
| Taux de l'ISSR . moins de 10 km . de 10 à 19 km . de 20 à 29 km . de 30 à 39 km . de 40 à 49 km . de 50 à 59 km . de 60 à 80 km . par tranche supplémentaire de 20 km | 15 19,52 24,06 28,25 33,55 38,90 44,54 6,65 |
| Rémunération des études dirigées | 15,99 |
| Indemnité pour activités péri-éducatives | 23,22 |
| Indemnité de sujétions spéciales aux directeurs d'école maternelle et élémentaire, aux maîtres directeurs, aux directeurs d'établissement spécialisés (dont part principale versée mensuellement = 1 295,62€) - De 1 à 4 classes - De 5 à 9 classes | 1 495,62 1 695,62 |
| Indemnité de sujétions spéciales aux faisant fonction de directeurs d'école - De 1 à 4 classes - De 5 à 9 classes | 2243,43 2543,43 |